

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1309

8 juillet 2009

SOMMAIRE

8TSCH S.A.	62830	IDL Lux Holding S.A.	62830
Al Alamiyah S.A.	62832	International Medical Equipment Consult- ing S.A.	62815
Amorim Alternative Investments S.A.	62832	Investment World Fund	62792
Aquarius Investments Luxembourg S.A.	62832	Ivory Holding S.A.	62831
Axerlind S.A.	62789	J.C. Investment S.A.	62786
Big Apple S.A.	62830	JN S.A.	62831
Bilku 2	62791	Joint Investment Holding S.A.	62789
BPVN Strategic Investment Fund	62827	KBC Institutional Cash	62792
BRK Audioworks S.à r.l.	62822	Leading Edge Participations SA	62791
Cadillac Luxembourg S.à r.l.	62825	Lexwood Holding S.A.	62816
Comfintex S.A.	62815	Lexwood Holding S.A.	62816
Conessa S.A.	62821	Magnes S.A.	62827
Creaction International S.A.	62830	Maison Steffen Dudelage S.à r.l.	62798
Degroof Global	62786	Mercator Invest S.A.	62798
Diehl Luxembourg S.à r.l.	62821	MGV S.A.	62827
Dipylon S.A.	62828	Mobcom Investment S.A.	62828
Distrisport S.à r.l.	62821	MultiManagerTrust	62793
Elite World	62788	M.V. s.à r.l.	62812
Elite World	62788	New Management Company S.A.	62828
European Auto Lights S.à r.l.	62831	NVNC S.A.	62829
Filtlux S.A.	62786	Satisco S.A.	62832
FMC Finance VI S.A.	62805	Technodent	62829
Fondation Lëtzebuerger Blannevereene- gung	62793	Télécommunications & Investissements S.A.	62829
Fonia S.A.	62792	TV Rights S.à r.l.	62816
Forsete Investments S.A.	62831	Union Textiles Holding S.A.	62829
Fullvalue S.A.	62828	Vestigia	62787
GAP FINANCE (Luxembourg) S.A.	62787	VG Sicav II	62787
Gauthier Immobiliens S.A.	62829	Virtue Invest S.à r.l.	62821
Globe Invest S.à r.l.	62830	Windsail Holding S.A.	62789
Gonella S.A.	62831	Worldselect One	62790
HLWG Two Lender	62828		

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société en date du *27 juillet 2009* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080954/802/18.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.822.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *28 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2009.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080955/584/22.

Fartilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.246.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée des Actionnaires qui se tiendra le *24 juillet 2009* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Conseil d'Administration

5. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration
6. Transfert du siège social
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080959/788/19.

GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.623.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 17 avril 2009 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *11 août 2009* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080968/755/17.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *August 7, 2009* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on June 6, 2008 approving annual accounts as per December 31, 2007 was not able to deliberate on item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on August 7, 2009 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009080956/534/16.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.064.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on *28 July 2009* at 2.00 p.m. at the Fund's registered office located 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at 31st March 2009
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31st March 2009
5. Statutory nominations i.e:

- Resignation of Carlo Camperio Ciani on 25 November 2008
- Cooptation of Sylvain Feraud on 26 November 2008
- Appointment of Sylvain Feraud as Director
- Renewal of mandate of Vittorio Ghidella and Miriam Sironi as Directors

6. Renewal of the Independent Auditor's mandate

7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at 31st March 2009 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office or one of the branches of Banque de Luxembourg, whose main registered office is located at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Proxy forms are available at Banque de Luxembourg or at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009080969/755/33.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held on *July 27, 2009* at 12.00 p.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
5. Resignation of Mr Bertrand HENNET as director and discharge.
6. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009080964/29/19.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

The shareholders are convened hereby to attend the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held on *July 27, 2009* at 2.00 p.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Decrease of the capital to the extent of EUR 10,553,064.65 in order to reduce its present amount of EUR 24,851,250.- to EUR 14,298,185.35 without the cancellation of shares and by the cancellation of the net loss as of December 31, 2008 amounting to EUR 10,553,064.65.
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:
"The corporate capital is set at fourteen million two hundred ninety eight thousand one hundred and eighty five Euro and thirty five Cent (EUR 14,298,185.35) divided into nineteen million eight hundred and eighty one thousand (19,881,000) shares without a nominal value."

"Le capital social est fixé à quatorze millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille cent quatre-vingt cinq Euros et trente-cinq Cents (EUR 14.298.185,35) représenté par dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-un mille (19.881.000) actions sans désignation de valeur nominale".

3. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009080963/29/24.

Windsail Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 99.259.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on *August 7, 2009* at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

- Decision on the continuation of the activities of the Company according to Art. 100 of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies

The statutory general meeting held on February 11, 2009 was not able to deliberate on this point of the agenda, because the present shareholders' meeting was convened without "resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915". The general meeting, which is going to be held extraordinarily on August 7, 2009, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009080957/534/18.

Joint Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.562.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *7 août 2009* à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080961/788/15.

Axerlind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 135.363.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 3 juin 2009 à 13.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *11 août 2009* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009080966/755/17.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

Da die für den 12. Juni 2009 einberufene erste außerordentliche Generalversammlung hinsichtlich der Tagesordnung nicht beschlussfähig war, werden die Anteilhaber von WORLDSELECT ONE (nachstehend "die Gesellschaft") zur Teilnahme an der

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, den 24. Juli 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange stattfindet, um über die folgenden Satzungsänderungen zu beraten und zu beschließen:

Tagesordnung:

1. Änderung der offiziellen Sprache der Satzung von Deutsch in Englisch.
2. Änderung des Artikels 4: "Gesellschaftssitz": der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
3. Änderung des Artikels 6: "Form der Aktien": Abschaffung der Möglichkeit Anteilszertifikate auszustellen.
4. Änderung des Artikels 12: "Schließung und Verschmelzung von Teilfonds, Kategorien und Klassen": Ein oder mehrere Teilfonds, Anteilskategorien oder Anteilsklassen können nur dann in einen OGA ausländischen Rechts eingebracht werden, wenn die Anteilhaber des betroffenen Teilfonds, der betroffenen Anteilskategorie oder Anteilsklasse dieser Einbringung einstimmig zugestimmt haben oder unter der Voraussetzung, dass nur die Anteile der Anteilhaber effektiv in den OGA ausländischen Rechts eingebracht werden, die dieser Einbringung zugestimmt haben.
5. Änderung des Artikels 14: "Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwerts und der Ausgabe und Rücknahme von Aktien": Einführung der Möglichkeit, die Berechnung des Nettoinventarwerts auszusetzen, wenn der Verwaltungsrat die Auffassung vertritt, dass eine dringende Notsituation eintritt, die es der Gesellschaft nicht erlaubt, über die Vermögenswerte eines Teilfonds zu verfügen oder diese zu bewerten oder wenn, die Bewertung die Interessen der Anteilhaber schwer beeinträchtigen würde.
6. Änderung des Artikels 15: "Hauptversammlungen der Aktieninhaber": die Jahreshauptversammlung der Aktieninhaber findet am dritten Donnerstag des Monats September statt, anstelle des zweiten Donnerstags des Monats August.
7. Zum Zwecke der Aktualisierung und Klärung der Satzung werden folgende Artikel geändert:
 - 1 "Rechtsform und Bezeichnung",
 - 3 "Gegenstand",
 - 5 "Gesellschaftskapital, Teilfonds mit Vermögenswerten, Aktienkategorien/-Klassen"
 - 7 "Ausgabe von Aktien",
 - 8 "Rücknahme der Aktien",
 - 9 "Umtausch von Aktien",
 - 11 "Einschränkungen beim Erwerb von Gesellschaftsaktien",
 - 13 "Nettoinventarwert",
 - 16 "Mitglieder des Verwaltungsrates",
 - 17 "Vorsitz und Sitzungen des Verwaltungsrates",
 - 19 "Anlagepolitik",
 - 20 "Geschäftsführung",
 - 21 "Verwaltungsgesellschaft und Geschäftsführer",
 - 22 "Vertretung und Gerichtsverfahren-Verpflichtungen der Gesellschaft",
 - 23 "Interessenkonflikte",
 - 24 "Entschädigung von Verwaltungsratsmitgliedern und Direktoren",
 - 25 "Wirtschaftsprüfer",
 - 26 "Hinterlegung der Vermögenswerte der Gesellschaft",
 - 27 "Geschäftsjahr Jahres- und Zwischenberichte",
 - 28 "Verteilung des Jahresergebnisses",
 - 29 "Auflösung",
 - 31 "Gesetzliche Bestimmungen".
8. Streichung des Artikels 10 "Abhanden gekommene oder beschädigte Zertifikate".

9. Vollständige Neufassung der Satzung und Genehmigung ihrer koordinierten Fassung im Anschluss an die vorstehend genannten Änderungen.
10. Verschiedenes.

Die zweite außerordentliche Generalversammlung ist ordnungsgemäß zusammengetreten und hinsichtlich der Tagesordnung beschlussfähig ungeachtet der Anzahl der anwesenden oder vertretenen Anteile.

Die Tagesordnungspunkte der zweiten außerordentlichen Generalversammlung müssen von einer Mehrheit von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Stimmen der Anteilinhaber genehmigt werden.

Anteilinhaber können entweder persönlich an Hauptversammlungen teilnehmen und abstimmen oder einen Vertreter für die Teilnahme und Abstimmung bevollmächtigen. Diese Bevollmächtigten müssen keine Anteilinhaber der Gesellschaft sein. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Anteilinhaber müssen den Verwaltungsrat schriftlich (auf dem Postweg oder per Vertretungsvollmacht) bis spätestens zum 20. Juli 2009 über ihre beabsichtigte Teilnahme oder Vertretung auf der Hauptversammlung informieren.

Der Satzungsentwurf, welcher der außerordentlichen Hauptversammlung zur Abstimmung vorgelegt wird, steht auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft in 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, zur Verfügung.

Für den Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009073188/755/70.

Bilku 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Die Aktionäre der BILKU 2 SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Freitag, dem 17. Juli 2009, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr vom 1. April 2008 bis zum 31. März 2009
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Neubesetzung des Verwaltungsrates
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 14. Juli 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009076333/755/26.

Leading Edge Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.406.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;

4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009076424/10/18.

Fonia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.558.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu vendredi le 17 juillet 2009 à 16.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 juin 2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077063/504/15.

Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 16 juillet 2009 à 14h00, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 24 88 84 91 et par courrier à l'attention de Mme Katie AGNES, au plus tard le 16 juillet 2009 à 10 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 mars 2009 peuvent s'adresser au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077067/755/31.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 juillet 2009* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 14 juillet 2009 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077069/755/20.

MultiManagerTrust, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen MultiManagerTrust wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den MultiManagerTrust ist das allgemeine Verwaltungsreglement, das am 12. Januar 2009 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses allgemeine Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 12. Februar im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des MultiManagerTrust, das am 8. Juni 2009 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 5. Juni 2009.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009069148/18.

(090083430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung, Fondation.

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 149.

BILANS AU 31 DECEMBRE

ACTIF

Libellé	2007	2007	2006	2006
		EUR		EUR
ACTIF IMMOBILISE				
Terrains	518 748,66		470 088,28	
Agencements et aménagements de terrains	410 249,23		458 888,06	
Constructions	21 440 840,61		22 084 438,30	
Installations, matériel et outillage industriels et techn.	486 533,63		328 374,82	
Autres immobilisations corporelles	33 932,05	22 890 304,18	31 606,59	23 373 396,05
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	35 000,00		34 400,00	
Clients et comptes rattachés	182 683,90		92 115,97	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 319,94		4 633,31	
Etat et autres collectivités publiques	589 431,64		859 200,46	
Valeurs mobilières de placement	157 117,22		157 916,53	
Banques, établissements financiers et assimilés, caisse	8 026 802,32	9 005 355,02	5 975 013,41	7 123 279,68
REGULARISATION ACTIF		18 321,28		17 670,86

31 913 980,48 30 514 346,59

PASSIF

Libellé	2007	2007	2006	2006
		EUR		EUR
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6 473 951,11		6 473 951,11	
Autres réserves	7 016 210,53		6 336 210,53	
Report à nouveau	3 636 218,49		3 440 846,06	
Résultat de l'exercice	1 917 103,68		875 372,43	
Subventions d'investissement	11 350 791,95	30 394 275,76	11 966 891,89	29 093 272,02
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		104 068,91		87 350,85
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	192 553,39			197 341,79
Personnel et comptes rattachés	623 292,38			621 043,28
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	347 224,89			321 800,01
Etat et autres collectivités publiques	203 477,11			161 502,05
Créditeurs divers	46 438,04	1 412 985,81		32 036,59
REGULARISATION PASSIF		2 650,00		0,00
		31 913 980,48		30 514 346,59

PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE

Libellé	2007	2007	2006	2006
		EUR		EUR
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	10 714 799,02		10 008 952,10	
Production stockée	1 500,00		500,00	
Subvention d'exploitation	779 520,34		896 187,98	
Autres produits de gestion courante	338 587,74	11 834 407,10	270 902,40	11 176 542,48
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats	1 122 955,58		1 096 454,50	
Autres charges externes	415 275,23		254 965,30	
Autres services extérieurs	202 836,19		191 112,32	
Impôts, taxes et versements assimilés	695,60		124,45	
Charges de personnel	9 453 505,76		8 648 723,80	
Autres charges de gestion courante	4 823,76		7 070,60	
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 352 123,59	12 552 215,71	1 262 145,53	11 460 596,50
RESULTAT D'EXPLOITATION		-717 808,61		-284 054,02
PRODUITS FINANCIERS		266 022,07		161 749,18
CHARGES FINANCIERES		0,00		137,17
RESULTAT FINANCIER		266 022,07		161 612,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Libéralités et subsides	1 664 753,20		368 139,11	
Produits sur exercices antérieurs	707,76		33 664,99	
Plus-value de cession immobilière	93 329,32		0,00	
Reprise sur amortissements conventions	616 099,94	2 374 890,22	616 099,94	1 017 904,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 000,00		20 089,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 368 890,22		997 814,44
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 917 103,68		875 372,43

Annexe 2007

La Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung résulte du changement de la dénomination de la Fondation de l'Association des Aveugles et des statuts suivant acte notarié du 5 novembre 2007.

Les actes concernant les statuts et leurs changements ont été publiés au Mémorial C 76 de 1986 page 3644 et suivantes et C 615 du 12.03.2008 pages 29490 et suivantes.

La dissolution de l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg a.s.b.l. a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2007 de même que le transfert de tout le patrimoine ainsi que tous les engagements vers la Fondation Lëtzebuurger Blannenvereenegung.

Le Grand-Duc de Luxembourg a approuvé le changement statutaire le 11 janvier 2008.

Le tribunal de Luxembourg a homologué la décision à l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg du 17 novembre 2007 par jugement en matière d'homologation de décisions d'associations sans but lucratif en son audience du 17 janvier 2008.

En 2006 la Fondation de l'Association des Aveugles ainsi que l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg présentaient chacune son propre bilan, le Bieschbecher Atelier, faisant partie de l'Association présentait le sien. Un bilan consolidé reprenait les chiffres de l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg et du Bieschbecher Atelier.

La présentation des chiffres comparés des exercices 2006 et 2007 présuppose que les divers intervenants étaient déjà réunis en une seule entité en 2006 et 2007.

Durée: La durée de la fondation est illimitée.

Modes d'évaluation

Actif

Actif immobilisé

Immobilisations - Coût d'acquisition moins amortissement linéaire sur base de la durée de vie estimée

Actif circulant

Stocks - Au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de réalisation

Clients et comptes rattachés - Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

Sécurité sociale et autres organismes sociaux - Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

Etat et autres collectivités publiques - Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

Valeurs mobilières de placement - Au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché

Banques, établissements financiers et assimilés et caisse - Valeur à la date de clôture

Régularisation actif - Montant nominal, comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

N.B.: Certains actifs immobilisés hérités en totalité ou en pourcentage, grevés ou non de droits d'usufruit ou similaires ne sont pas valorisés dans les comptes annuels principalement en attendant les décomptes des notaires chargés des successions.

Passif

Capitaux propres

Capital

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement - Reçues de l'Etat luxembourgeois, inscrites pour leur valeur initiale, amorties selon le même principe et la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

Provisions pour risques et charges - Valeur estimée de besoin

Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés - Valeur de remboursement

Personnel et comptes rattachés - Valeur de remboursement

Sécurité sociale et autres organismes sociaux - Valeur de remboursement

Etat et autres collectivités publiques - Valeur de remboursement

Créditeurs divers - Valeur de remboursement

Régularisation passif - Montant nominal, comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

En ce qui concerne la conversion des postes en devises:

Les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis en euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués Individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Seules les pertes de change latentes sont enregistrées au compte de profits enregistrées au compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation. Les gains de change latents ne sont donc pas enregistrés au compte de profits et pertes. Les avoirs en banque en devises sont convertis aux taux de

change en vigueur à la date de clôture des comptes avec enregistrement global des gains ou pertes en résultant au compte de profits et pertes.

La participation de l'Etat (MTE) aux frais de fonctionnement de l'atelier protégé a été portée en recettes pour le montant plafond convenu.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Provision pour rente viagère Welschbillig-Muller	63 568,91
Autres provisions	40 500,00
	<u>104 068,91</u>

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration délibéra de l'affectation du bénéfice de l'exercice aux réserves.

Personnes occupées: 215 personnes en moyenne dont 18 travailleurs handicapés au Bieschbecher Atelier.

Objet: "La fondation a pour objet l'amélioration du sort des déficients visuels et la veille à la défense de leurs intérêts.

Elle recherche la collaboration avec toute Institution ou service ayant des objectifs similaires.

Elle encourage ou soutient des initiatives prises en faveur des déficients visuels par des organismes privés ou publics.

La fondation exerce à l'égard des déficients visuels le rôle de conseiller, leur prodigue aide et assistance morale et matérielle, à l'exclusion de tout soutien pécuniaire. Elle veille à l'orientation professionnelle des déficients visuels, à leur éducation et à leur insertion dans la vie active. Pour atteindre cet objectif, la fondation peut créer, reprendre et gérer toutes œuvres, prendre toutes initiatives, acquérir tous biens meubles, et construire ou acquérir tout Immeuble nécessaire à la réalisation de son objet. Est désigné par «déficient visuel» au sens des présents statuts toute personne dont l'acuité visuelle du meilleur œil avec correction est inférieure à trois dixièmes ou dont le champ visuel est inférieur à dix degrés."

EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

	2007		2006		2007		2006		2007		2006	
	Terrains		Agencements et aménagement de terrains		Constructions							
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	470 088,28	464 903,51	815 440,89	815 440,89	29 080 816,15	27 940 941,13						
Entrées au cours de l'exercice	83 660,38	5 184,77	0,00	0,00	680 048,86	1 139 875,02						
Sorties au cours de l'exercice	35 000,00	0,00	0,00	0,00	204 205,98	0,00						
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	518 748,66	470 088,28	815 440,89	815 440,89	29 556 659,03	29 080 816,15						
Amortissements au début de l'exercice	0,00	0,00	356 552,83	307 914,00	6 996 377,85	5 894 679,93						
Dotations de l'exercice	0,00	0,00	48 638,83	48 638,83	1 151 897,28	1 101 697,92						
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	32 456,71	0,00						
Amortissements à la fin de l'exercice	0,00	0,00	405 191,66	356 552,83	8 115 818,42	6 996 377,85						
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	518 748,66	470 088,28	410 249,23	458 888,06	21 440 840,61	22 084 438,30						
	2007		2006		2007		2006		2007		2006	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels et techni- ques				Autres immobilisations corporelles				TOTAL			
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	2 183	2 102	53 153,17	53 153,17	32 603 281,66	31 377 215,05						
Entrées au cours de l'exercice	783,17	776,35	13 680,11	0,00	1 050 777,82	1 226 066,61						
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	239 205,98	0,00						

62797

Valeurs brutes à la fin de l'exercice	2 457	2 183					
.....	171,64	783,17	66 833,28	53 153,17	33 414 853,50	32 603 281,66	
Amortissements au début de l'exercice	1 855	1 757					
ce	408,35	941,78	21 546,58	12 927,95	9 229 885,61	7 973 463,66	
Dotations de l'exercice	115 229,66	97 466,57	11 354,65	8 618,63	1 327 120,42	1 256 421,95	
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	32 456,71	0,00	
Amortissements à la fin de l'exercice	1 970	1 855					
.....	638,01	408,35	32 901,23	21 546,58	10 524 549,32	9 229 885,61	
Valeurs nettes à la fin de l'exercice							
.....	486 533,63	328 374,82	33 932,05	31 606,59	22 890 304,18	23 373 396,05	

EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	2007	2006
	EUR	EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	15 563 629,17	15 563 629,17
Entrées au cours de l'exercice	0,00	0,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	15 563 629,17	15 563 629,17
Amortissements au début de l'exercice	3 596 737,28	2 980 637,34
Dotations de l'exercice	616 099,94	616 099,94
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Amortissements à la fin de l'exercice	4 212 837,22	3 596 737,28
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	11 350 791,95	11 966 891,89

Rapport du réviseur d'entreprises

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par Monsieur le Président Roger Hoffmann le 24.03.2006, j'ai effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION LËTZEBUERGER BLANNEVEREENEGUNG, comprenant le bilan au 31.12.2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de ma part de me conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les Informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

A mon avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION LËTZEBUERGER BLANNEVEREENEGUNG au 31.12.2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 10.04.2008.

Jean Reuter
3, rue Thomas Edison, Strassen

Affectation du résultat de 2007

Le bénéfice de 2007 est reporté à nouveau.

BUDGET 2008

<i>Charges</i>	EURO
1 Fonctionnement	1 726 280
2 Frais de personnel	9 996 656
3 Autres charges	99 000
4 Corrections de valeur	700 000
	12 521 936
Résultat	24 624
	12 546 560
 <i>Produits</i> 	
1 Prestations etc.	11 408 560
2 Dons	320 000
3 Subventions	536 000
4 Autres recettes	282 000
	12 546 560

Référence de publication: 2008124978/517/259.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07571. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Maison Steffen Dudelange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 39, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 81.774.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073484/10.

(090087257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Mercator Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

Projet de fusion pour la fusion légale entre LEXA B.V. et MERCATOR INVEST S.A.

Les conseils d'administration de:

Lexa B.V, d'une part, société privée à responsabilité limitée selon le droit des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont les bureaux sont domiciliés à Rotterdam et dont le siège se trouve à 2011 NJ Harleem (Pays-Bas), au 74-76 Nieuwe Gracht, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le n° 24227449, désignée ci-après comme: la "Société Absorbée"

et

Mercator Invest S.A. d'autre part, une société anonyme selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg dont les bureaux sont domiciliés à L-2551 Luxembourg, au 123, avenue du X septembre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le n° B 35.915, désignée ci-après comme: la "Société Absorbante".

La Société Absorbante et la Société Absorbée seront collectivement nommées ci-après: les "Sociétés Fusionnantes".

ATTENDU QUE

(A) Les Sociétés Fusionnantes souhaitent fusionner légalement dans le cadre de l'Article 2-309 du Code Civil des Pays-Bas et de l'Article 257 du Code des Sociétés du Luxembourg du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée), désignée ci-après comme: La "Fusion".

(B) Le droit du Grand-Duché de Luxembourg permet expressément une fusion légale entre une société anonyme selon les termes du droit du Grand-Duché de Luxembourg (société anonyme), et une société régie par un droit étranger, dans la mesure où les lois réglementant cette société n'interdisent pas expressément une telle fusion. Le droit des Pays-Bas permet expressément une fusion transfrontalière entre une société privée à responsabilité limitée, selon les termes du droit néerlandais, et une société régie par un droit étranger.

(C) En conséquence de la fusion, la Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbée par succession à titre universel (onder algemene titel), et la Société Absorbée cessera d'exister.

(D) La Société Absorbante est une filiale en propriété exclusive de la Société Absorbée.

(E) La totalité du capital souscrit appelé de la Société Absorbée s'élève, à la date du projet de fusion, à 1 million d'actions nominatives d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, dont 31,780 actions sont détenues par la Société Absorbée.

(F) Le capital souscrit appelé de la Société Absorbante s'élève, à la date de l'offre de fusion, à 18.657 actions nominatives d'une valeur nominale de 2,00 € chacune, qui sont détenues par la Société Absorbée.

(G) Les actions du capital souscrit et appelé de chacune des Sociétés Fusionnantes ont été libérées dans leur totalité et aucun certificat de titre en dépôt n'a été délivré concernant ces actions. Toujours à cet égard, aucun droit d'usufruit ni de garantie n'a été créé.

(H) Ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante n'ont délivré de titres ou de droits convertibles ou permettant au porteur de recevoir des actions du capital de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante. En outre, aucun bénéfice de distribution des actions libérées et aucune option, aucun droit (de préemption ou autre), ni aucun mandat d'achat ou de souscription d'actions de leur capital n'ont été accordés. Par conséquent, les provisions de l'Article 2-320 du Code Civil néerlandais ne sont pas applicables à la fusion.

(I) Les exercices sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée coïncident tous les deux avec l'année civile. L'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée a approuvé les comptes annuels de ladite société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008 à le 26.06.2009 et l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante a approuvé pour sa part les comptes annuels de cette dernière pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2008 le 19.06.2009.

(J) Aucune des Sociétés Fusionnantes n'est en situation de banqueroute, n'a été déclarée en cessation de paiement (surséance van betaling), n'a été dissoute (ontbonden), et n'a subi aucune sorte de poursuites relatives à des arrangements avec des créanciers ou concernant la gestion contrôlée ou quelque gestion ou supervision particulière.

(K) Les Sociétés Fusionnantes ne possèdent pas de comité d'entreprise ni de conseil de surveillance.

(L) Les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes se sont accordés pour se passer de l'instruction et du rapport d'un réviseur d'entreprises, comme l'autorise l'Article 2-328 (1) et (2) du Code Civile néerlandais, en conformité avec l'Article 266 du Code des Sociétés du Luxembourg du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée), ainsi qu'en conformité avec les provisions appropriées des Directives EV 2005/ et 2007/63.

Par la présente, sont proposés les éléments suivants:

Art. 1^{er}. Projet de fusion.

Les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes proposent d'effectuer une fusion légale entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, qui a pour conséquence que:

a. l'actif et le passif de la Société Absorbée seront acquis par la Société Absorbante par succession à titre universel (onder algemene titel);

b. la Société Absorbée, en application de la loi, cessera d'exister;

c. conformément à l'Article 274 du Code de Sociétés du Luxembourg du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée), les actions du capital de la Société Absorbée seront annulées en échange des actions dans la Société Absorbante.

Art. 2. Statuts.

Les statuts de la Société Absorbante peuvent être à présent consultés dans l'Annexe A et ne seront pas amendés suite à la fusion.

Art. 3. Droits et Indemnités.

Aucun droit particulier, tel que la distribution des bénéfices ou les droits de souscription autorisés, n'est prévu vis-à-vis de la Société Absorbée par aucune des deux parties, sauf concernant le pouvoir légal des actionnaires. Il résulte que ces parties sont autorisées à percevoir soit un droit équivalent dans la Société Absorbante, soit une indemnité en conséquence.

Art. 4. Avantages conférés aux Directeurs Généraux.

Aucun avantage n'a été ou ne sera conféré aux membres du conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes ou à aucune autre personne impliquée dans la fusion, tels que les commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes ou l'expert indépendant nommé conformément à l'Article 266 du Code des Sociétés du Luxembourg en date du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée).

Art. 5. Proposition pour la composition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société Absorbée se compose actuellement comme suit:

- (a) Par Göran Ennerfelt, né à Norrköping, en Suède, le 6 mars 1940, résidant à Upplands Väsby, en Suède;
- (b) Bill Erling Andréasson, né à Villstad, en Suède, le 7 décembre 1941, résidant à Djursholm, en Suède;
- (c) Thomas Gustaf Oscar Malmborg, né à Stockholm, en Suède le 25 février 1944, résidant à Stockholm, Suède; et
- (d) Arie Bouman, né à Strijen, aux Pays-Bas, le 6 juin 1952, et résidant à Haarlem, aux Pays-Bas.

Suite à la fusion, les membres du Conseil d'administration de la Société Absorbée n'occuperont désormais plus ces fonctions.

Le Conseil d'administration de la Société Absorbante se compose actuellement comme suit:

- (a) Jan Gustaf Theodor Stensson Ankarcrona, né à Stockholm, en Suède, le 18 avril 1940, résidant à Londres, Royaume-Uni; et
- (b) Arie Bouman, né à Strijen, aux Pays-Bas, le 6 juin 1952, et résidant à Haarlem, aux Pays-Bas; et
- (c) Benoît Nasr, né à Charleroi, en Belgique, le 26 mai 1975, résidant à Strassen, au Luxembourg.

Le Conseil d'administration de la Société Absorbante restera inchangé suite à la fusion.

Art. 6. Date de mise en application et Comptabilité.

Les informations financières se rapportant à la Société Absorbée devront être incorporées aux comptes annuels de la Société Absorbante à la date du 1^{er} janvier 2009 et la Fusion prendra effet à cette date (la "date de mise en application").

Tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée, acquis par la Société Absorbante, devront être répertoriés dans les livres des comptes de la Société Absorbante à partir de la date de mise en application, à leur juste valeur marchande.

Art. 7. Taux de Conversion.

En conséquence de la succession à titre universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée lors de la fusion, la totalité du capital souscrit de ladite société sera annulée et la Société Absorbante devra distribuer aux porteurs d'actions de la Société Absorbée les trente-cinq mille huit cent soixante (35 860) actions retirées du capital social de la Société Absorbée, et les six cent quatre-vingt-onze (691) actions du capital social de la Société Absorbante d'une valeur nominale de deux euros (2,- €) chacune (le "Taux de conversion").

Les actions distribuées aux actionnaires de la Société Absorbée par la Société Absorbante donneront droit aux bénéfices à la Société Absorbante à partir de la date de mise en application.

Art. 8. Pas de rapport d'expert indépendant.

Les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont choisi de réaliser la Fusion sans qu'un expert indépendant ne fournisse de rapport (rapport écrit destiné aux actionnaires), comme mentionné dans l'Article 266 du Code des Sociétés du Luxembourg en date du 10 août 1915 (dans son amendement du 6 mai 2009) et conformément aux provisions de l'Article 266 dudit Code.

Art. 9. Capital souscrit et mesures concernant le transfert.

A partir du moment où la fusion prend effet, toutes les actions que la Société Absorbée possédait dans le capital social de la Société Absorbante, et qui ont été acquises par la Société Absorbante lors de la fusion, seront rachetées, conformément à l'Article 49-3 du Code des Sociétés du Luxembourg en date du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée).

Au moment où l'offre de fusion sera adoptée par les assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes, la résolution de rachat des actions détenues par la Société Absorbée dans le capital de la Société Absorbante sera prise par la Société Absorbée.

Art. 10. Activités.

La Société Absorbante à l'intention de poursuivre ses activités actuelles ainsi que celles de la Société Absorbée. La Société Absorbante n'a pas l'intention d'interrompre ses activités suite à la fusion.

Art. 11. Approbation de la décision de fusion.

Conformément aux statuts de la Société Absorbée, la décision de fusion doit être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée.

Art. 12. Effet sur le Fonds de Commerce et sur les Réserves Disponibles.

La Fusion n'aura pas de répercussions sur le Fonds de Commerce ni sur les Réserves Disponibles de la Société Absorbante.

Art. 13. Répercussions sociales, Économiques et Légales de la Fusion.

A la date du projet de fusion, il n'est pas prévu que la fusion ait un quelconque impact sur les affaires sociales, légales et économiques des Sociétés Fusionnantes. La Société Absorbée et la Société Absorbante emploient chacune un salarié qui, selon le registre des salariés, est une seule et même personne. Suite à la Fusion, le salarié de la Société Absorbée

cessera ses activités pour la Société Absorbée mais conservera son poste dans la Société Absorbante, sous des termes et dans les conditions similaires à ceux du contrat de travail existant avec la Société Absorbante.

Art. 14. Date du plus récent rapport annuel adopté pour déterminer les conditions de fusion.

Le rapport annuel 2008 de la Société Absorbée a été adopté le 26 juin 2009.

Le rapport annuel 2008 de la Société Absorbante a été adopté le 19 juin 2009.

Art. 15. Notes explicatives relatives à l'offre de fusion.

Le Conseil d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont adressé leurs notes explicatives relative au projet de fusion; (I) les raisons de la fusion, (II) les conséquences anticipées sur les activités de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, (III) les conséquences sociales, économiques et légales de la fusion ainsi que (IV) le taux de conversion prévu.

Art. 16. Dépôt.

Cette projet de fusion fera l'objet d'un dépôt au registre du commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam et, conformément aux provisions correspondantes de la section XIV du Code des Sociétés du Luxembourg datant du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée) au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Simultanément au dépôt de cette projet de fusion, et conformément aux provisions de l'Article 2-314(1) du Code Civil néerlandais et à la Section XIV du Code des Sociétés du Luxembourg du 10 août 1915 (dans sa dernière version amendée), doivent être déposés les documents suivants:

(i) les comptes annuels de la Société Absorbée pour les exercices sociaux ayant pris fin le 31 décembre 2006, le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Ces comptes annuels comprendront les notes explicatives y faisant référence, les rapports du Conseil d'administration ainsi que les déclarations correspondantes du commissaire aux comptes;

(ii) les comptes annuels de la Société Absorbante pour les exercices sociaux ayant pris fin le 31 décembre 2006, le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Ces comptes annuels comprendront les notes explicatives y faisant référence, les rapports du Conseil d'administration ainsi que les déclarations correspondantes du commissaire aux comptes;

L'ensemble des documents décrits ci-dessus, joints aux documents mentionnés dans l'article 2-314(2) du Code Civil des Pays-Bas seront, simultanément à leur dépôt auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam et du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, rendus disponibles pour une inspection au siège statutaire de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Art. 17. Annonce.

Les Sociétés Fusionnantes publieront conjointement les actes de dépôt de l'offre de fusion ainsi que les documents mentionnés dans l'Article 16 de cette offre de fusion au Journal Officiel des Pays-Bas, conformément à l'Article 2-333 du Code Civil néerlandais et au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg (Mémorial C).

Art. 18. Langue.

A l'usage du droit des Pays-Bas, cette projet de fusion devra être déposée aux Pays-Bas, en néerlandais et, à l'usage du droit du Luxembourg, en anglais et en français, au Grand-Duché de Luxembourg. Une traduction non officielle en anglais doit être disponible pour toute inspection aux bureaux des Sociétés Fusionnantes. Conformément aux exigences du droit néerlandais applicable aux fusions, le texte en néerlandais de cette offre de fusion doit prévaloir. Conformément aux exigences du droit luxembourgeois applicable aux fusions, le texte en anglais de cette offre de fusion doit prévaloir.

Ratifié par tous les membres du conseil d'administration de Mercator Invest S.A et Lexa B.V, le 29 juin 2009.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

Follows the English version of the preceding text:

UNOFFICIAL ENGLISH TRANSLATION

REGARDING A STATUTORY MERGER (VOORSTEL TOT JURIDISCHE FUSIE)
UNDER NETHERLANDS LAW and THE LAWS OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG

Merger proposal for the statutory merger between LEXA B.V. and MERCATOR INVEST S.A.

The board of directors of;

Lexa B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered offices in Rotterdam and its place of business in 2011 NJ Haarlem, the Netherlands at Nieuwe Gracht 74-76, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under no. 24227449, hereinafter: the "Disappearing Company";

and

Mercator Invest S.A., a public company limited by shares according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société anonyme), having its registered offices and its place of business in L-2551 Luxembourg at 123, avenue du X

Septembre, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B 35.915, hereinafter: the "Surviving Company"

and the Surviving Company and the Disappearing Company hereinafter collectively: the "Merging Companies".

WHEREAS

(A) The Merging Companies wish to effect a statutory merger within the meaning of Article 2:309 of the Netherlands Civil Code and Article 257 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (as amended from time to time), hereinafter: the "Merger".

(B) The laws of the Grand Duchy of Luxembourg expressly permit a statutory merger between a public company limited by shares according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société anonyme) and a foreign law governed company, to the extent the laws governing such company do not expressly prohibit such merger. The laws of the Netherlands expressly permit the cross border merger between a private limited liability company according to the laws of the Netherlands and a foreign law governed company.

(C) As a result of the Merger, the Surviving Company will acquire all of the assets and liabilities of the Disappearing Company by universal succession in title (onder algemene titel), and the Disappearing Company will cease to exist.

(D) The Surviving Company is the wholly owned subsidiary of the Disappearing Company.

(E) The entire issued and paid up share capital of the Disappearing Company as per the date of this Merger Proposal consists of 1,000,000.- registered shares of a nominal value of EUR 1.00 each, of which 31,780 shares are held by the Disappearing Company itself.

(F) The entire issued and paid up share capital of the Surviving Company as per the date of this Merger Proposal consists of 18,657 registered shares of a nominal value of EUR 2.00 each and are held by the Disappearing Company.

(G) The shares in the issued and paid up capital of each of the Merging Companies have been paid up in full and no depositary receipts for shares have been issued in respect of these shares, nor have any rights of usufruct or pledge been created in respect thereof.

(H) Neither the Disappearing Company nor the Surviving Company has issued outstanding securities or rights convertible into or entitling the holder thereof to receive shares in the capital of the Disappearing Company or the Surviving Company or any profit distribution on the shares that are in issue and no outstanding options, rights (pre-emptive or otherwise), nor warrants to purchase or to subscribe for any shares in their capital have been granted. Accordingly, the provisions of Article 2:320 of the Netherlands Civil Code are not applicable to the Merger.

(I) The financial year of both the Surviving Company and the Disappearing Company coincides with the calendar year. The general meeting of shareholders of the Disappearing Company has approved the annual accounts of the Disappearing Company for the financial period ending December 31, 2008 on 26 June 2009 and the general meeting of shareholders of the Surviving Company has approved the annual accounts for the financial period ending December 31, 2008 of the Surviving Company on 19 June 2009.

(J) None of the Merging Companies has been declared bankrupt, been granted a suspension of payments (surséance van betaling) or been dissolved (ontbonden) or involved in proceedings relating to a composition with creditors or proceedings instituting controlled management or special management or supervision.

(K) The Merging Companies do not have a works council or a supervisory board in place.

(L) The shareholders of each of the Merging Companies have approved to abstain from an auditor's statement and report as meant in Article 2:328 (1) and (2) of the Netherlands Civil Code and in accordance with Article 266 of the Luxembourg Companies Act of August 10, 1915 (as amended from time to time), all in accordance with the relevant provisions of EC Directive 2005/56 and 2007/63.

Hereby propose the following:

Art. 1. Merger proposal.

The management boards of the Merging Companies propose to effect a statutory merger between the Disappearing Company and the Surviving Company, as a result of which:

- a. the assets and liabilities of the Disappearing Company will be acquired by universal succession in title (onder algemene titel) by the Surviving Company;
- b. the Disappearing Company will, by operation of law, cease to exist;
- c. pursuant to Article 274 of the Luxembourg Companies Act of 10 August 1915 (as amended from time to time), the shares in the capital of the Disappearing Company will be cancelled in exchange for shares in the Surviving Company.

Art. 2. Articles of Association.

The articles of association of the Surviving Company currently read as shown in Annex A and will not be amended in connection with the Merger.

Art. 3. Rights and Compensation.

No special rights, such as profit distribution or share subscription rights, are held vis-à-vis the Disappearing Company by any party, other than in the capacity of shareholder, as a result of which right such party is entitled, pursuant to Article

2:320 of the Netherlands Civil Code, to receive either an equivalent right in the Surviving Company or compensation therefore.

Art. 4. Benefits conferred on Managing Directors.

No benefits have been or shall be conferred on the members of the board of directors of the Merging Companies or on any other persons involved in the Merger, such as the auditors of the Merging Companies or the independent expert appointed pursuant to Article 266 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (as amended from time to time).

Art. 5. Proposed Composition of the Management Board.

The board of directors of the Disappearing Company is currently composed as follows:

- (a) Per Göran Ennerfelt, born in Norrköping, Sweden, on 6 March 1940, living at Upplands Väsby, Sweden;
 - (b) Bill Erling Andréasson, born in Villstad, Sweden, on 7 December 1941, living at Djursholm, Sweden;
 - (c) Thomas Gustaf Oscar Malmborg, born in Stockholm, Sweden on 25 February 1944, living at Stockholm, Sweden;
- and
- (d) Arie Bouman, born in Strijen, the Netherlands on 6 June 1952, living in Haarlem, the Netherlands.

As a result of the Merger, the members of the board of directors of the Disappearing Company will no longer be in function as such.

The board of directors of the Surviving Company is currently composed as follows:

- (a) Jan Gustaf Theodor Stensson Ankarcrona, born in Stockholm, Sweden, on 18 April 1940, living in London, United Kingdom; and
- (b) Arie Bouman, born in Strijen, the Netherlands, on 6 June 1952, living in Haarlem, the Netherlands; and
- (c) Benoît Nasr, born in Charleroi, Belgium, on 26 May 1975, living in Strassen, Luxembourg,

The board of directors of the Surviving Company will not be changed in connection with the Merger.

Art. 6. Effective Date and Accounting.

The financial information pertaining to the Disappearing Company shall be incorporated in the annual accounts of the Surviving Company as from 1 January 2009 and the Merger will have effect as from that date (the "Effective Date"),

All assets and liabilities of the Disappearing Company which are acquired by the Surviving Company shall be accounted for in the books of account of the Surviving Company as from the Effective Date at fair market value.

Art. 7. Exchange Ratio.

As a result of the universal succession in title to all assets and liabilities of the Disappearing Company by way of the Merger, the entire issued share capital of the Disappearing Company shall be cancelled and the Surviving Company shall issue to the holders of shares in the Disappearing Company for thirty five thousand eight hundred and sixty (35,860) shares so cancelled in the share capital of the Disappearing Company, six hundred and ninety one (691) shares in the share capital of the Surviving Company of a nominal value of two euro (EUR 2.-) each (the "Exchange Ratio").

The shares issued to the shareholders of the Disappearing Company by the Surviving Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Surviving Company as from the Effective Date.

Art. 8. No Independent Expert's Report.

The shareholders of the Surviving Company and the Disappearing Company have resolved to effect the Merger without having an independent expert as referred to in Article 266 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (as amended by Law of May 6, 2009) rendering a report (rapport écrit destiné aux actionnaires) in accordance with the provisions of Article 266 of such Act.

Art. 9. Issued Share Capital and Transfer-Related Measures.

At the moment the Merger becomes effective, all shares held by the Disappearing Company in the share capital of the Surviving Company and acquired by the Surviving Company as a result of the Merger, will be redeemed in accordance with Article 49-3 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (as amended from time to time).

At the moment that the Merger Proposal shall be adopted by the general meetings of shareholders of the Merging Companies, the resolution to redeem the shares held by the Disappearing Company in the capital of the Surviving Company shall be taken by the Disappearing Company.

Art. 10. Activities.

The Surviving Company intends to carry on its current activities and those of the Disappearing Company. The Surviving Company does not intend to discontinue any activities in connection with the Merger.

Art. 11. Approval of Decision to Merge.

Pursuant to the by-laws of the Disappearing Company, the decision to merge needs to be approved by the general meeting of shareholders of the Disappearing Company.

Art. 12. Impact on Goodwill and Distributable Reserves.

The Merger has no impact on the goodwill and distributable reserves of the Surviving Company.

Art. 13. Social, economic and Legal consequences of the Merger.

At the date of this Merger Proposal, it is not foreseen that the Merger will have an effect on the social, legal and economic affairs of the Merging Companies. The Disappearing Company and the Surviving Company each have one and the same employee on the pay-roll. As a result of the Merger, the employee of the Disappearing Company will discontinue his activities for the Disappearing Company but will continue his position with the Surviving Company, on terms and conditions similar to those under his existing employment agreement with the Surviving Company,

Art. 14. Date of most recent adopted annual report used to determine merger conditions.

The annual report 2008 of the Disappearing Company was adopted on 26 June 2009. The annual report 2008 of the Surviving Company was adopted on 29 June 2009.

Art. 15. Explanatory Notes to the Merger Proposal.

The board of directors of the Surviving Company and the Disappearing Company have addressed in their explanatory notes to the Merger Proposal (1) the reasons for the Merger, along with (ii) the anticipated consequences for the activities of the Disappearing Company and the Surviving Company and (iii) the social, economic and legal consequences of the Merger and (iv) the anticipated exchange ratio.

Art. 16. Filing.

This Merger Proposal will be filed with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam and, in accordance with the relevant provisions of Section XIV of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (as amended from time to time) with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) of Luxembourg.

Simultaneously with the deposit of this Merger Proposal, the following documents shall, in accordance with the provisions of Article 2:314(1) of the Netherlands Civil Code and Section XIV of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (as amended from time to time), be deposited:

(i) The annual accounts of the Disappearing Company for the financial periods ending December 31, 2006, December 31, 2007 and December 31, 2008, as approved by the general meeting of shareholders of the Company, including the corresponding explanatory notes thereto, the reports of the board of directors and corresponding auditor's statements;

(ii) The annual accounts of the Surviving Company for the financial periods ending December 31, 2006, December 31, 2007 and December 31, 2008, as approved by the general meeting of shareholders of the Company, including the corresponding explanatory notes thereto, the reports of the board of directors and corresponding auditor's statements;

All the above documents, together with the documents referred to in Article 2:314(2) of the Netherlands Civil Code, will simultaneously with their deposit with the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam and the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) be made available for inspection at the registered offices of each of the Merging Companies.

All the above documents, together with the documents referred to in Article 2:314(2) of the Netherlands Civil Code, will simultaneously with their deposit with the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam and the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) be made available for inspection at the registered offices of each of the Merging Companies.

Art. 17. Notice.

The Merging Companies will jointly publicly announce the acts of filing and depositing of this Merger Proposal and the documents referred to in Article 16 of this Merger Proposal in the Official Gazette of the Netherlands pursuant to 2:333e of the Dutch Civil Code and in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (Mémorial C).

Art. 18. Language.

For the purpose of Dutch law, this Merger Proposal shall be deposited in the Netherlands in the Dutch language and, for the purposes of Luxembourg law, in English and in French in the Grand Duchy of Luxembourg. An unofficial English translation shall be made available for inspection at the offices of the Merging Companies. With respect to the requirements under Dutch law applicable to mergers, the Dutch text of this Merger Proposal shall prevail. With respect to the requirements under Luxembourg law applicable to mergers this proposal shall be deposited in French and in English. In the event of any discrepancies between the French and the English version, the English version of this Merger Proposal shall prevail.

Thus signed by all the members of the board of directors of Mercator Invest S.A. and Lexa B.V. on June 29, 2009.

J.G.T.S. Ankarcrona / A. Bouman, in his capacity as member of the board of Mercator Invest S.A. / B. Nasr / P.G.

Ennerfelt / B.E. Andréasson / Th. G.O. Malmborg / A. Bouman, in his capacity as member of the board of Lexa B.V.

Référence de publication: 2009077887/346.

(090095190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

FMC Finance VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 146.877.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA (hereinafter referred to as "FMC AG & Co. KGaA"), a company duly incorporated and organized under German law, registered in D-Hof an der Saale under HRB 4019, with business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1 (Germany), duly represented by its general partner Fresenius Medical Care Management AG, duly represented by M^e Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Bad Homburg v.d.H. on June 30, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to state as follows the articles of association of a company.

Title I.- Name - Duration - Registered office - Purpose**Art. 1. Name.**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a société anonyme, under the name of FMC FINANCE VI S.A. (hereafter called the "Company").

Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 4. Purpose.

The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

Title II.- Share capital - Shares**Art. 5. Share capital.**

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, which have been entirely paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole

owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Title III.- General meetings of shareholders

Art. 7. Power of the General meeting of the shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. Annual general meeting.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday in the month of June at 4.00 p.m..

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. Creditors, legal successors and heirs.

The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV.- Board of directors

Art. 10. Board of directors.

The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company. The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. Meeting of the board of directors.

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg, provided that notwithstanding any other provision hereof, no director may participate in any meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone) and provided further that no meeting of the board of directors conduct in whole or in part by means of such communication device shall be deemed to have been validly held, nor any resolution thereof be deemed to be valid, binding and effective.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman of the board of directors will have a casting vote.

Art. 12. Power of the board of directors.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. Signatory power.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any director or of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V.- Supervision of the Company

Art. 14. Statutory auditors.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI.- Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 16. Annual accounts.

The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII.- Winding up - Liquidation

Art. 17. Winding up and liquidation.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII.- Final clause - Applicable law

Art. 18. Applicable law.

All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

2) The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of shares
FMC AG & Co. KGaA	EUR 31,000.-	EUR 31,000.-	310
TOTAL	EUR 31,000.-	EUR 31,000.-	310

The 310 (three hundred ten) shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed as directors:
 - Dr Andrea STOPPER, Director, born in Arezzo, Italy, on May 19, 1961, residing in CH-6928 Manno, 23C, Cantonale (Switzerland);
 - Mrs Gabriele DUX, born in Detmold, Germany, on August 20, 1963, residing in L-7241 Béréldange, 204, route de Luxembourg;
 - Mr Khaled BAH, Director, born in Mettmann, Germany, on October 23, 1966, residing in F-94832 Fresnes Cedex, Parc Medicis, 47 avenue des Pépinières, France.
3. Has been appointed statutory auditor:
 - The limited liability company KPMG AUDIT, with registered office in L-2520 Luxemburg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg number B 103.590.
4. The registered office of the Company is at 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit allemand Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA (ci-après "FMC AG & Co. KGaA"), enregistrée à D-Hof an der Saale sous le numéro HRB 4019, ayant son adresse commerciale à D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1 (Allemagne), dûment représentée par son associé commandité Fresenius Medical Care Management AG, dûment représenté par M^e Morgane IMGRUND, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Bad Homburg v.d.H. en date du 30 juin 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société.

Titre I.- Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Nom.

Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par la suite, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de FMC FINANCE VI S.A. (appelée ci-après la "Société").

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet social.

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations, certificats, ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action, intégralement libérées.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions.

Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 7. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il le sera indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Créanciers, ayants-droit et héritiers.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 10. Conseil d'administration.

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils exerceront leur fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Toutes les réunions du conseil d'administration seront tenues au Luxembourg, à condition que sauf stipulation contraire dans ces statuts aucun administrateur ne peut participer aux réunions du conseil d'administration par des moyens de communication (y inclus le téléphone) et, en outre, à condition qu'aucune réunion du conseil d'administration qui soit mener intégralement ou partiellement par des tels moyens, sera considérée comme valablement tenue et aucune résolutions prise à une telle réunion sera considérée comme valable, obligeant ou effective.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Tout administrateur peut participer à chaque réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un moyen de communication similaire avec la permission de toute les personnes prenant part à la réunion dans le but de s'entendre les un les autres et de communiquer.

Une réunion peut aussi être tenue seulement par conférence téléphonique. La participation à la réunion par ce moyen équivaut à une participation en personne.

Le procès verbal de chaque réunion doit cependant être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à la réunion.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix, le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Art. 12. Pouvoir du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé, avec le consentement prioritaire de l'Assemblée générale des actionnaires, à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. Pouvoir de signature.

La Société sera engagée envers des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 16. Comptes annuels.

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII.- Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Droit applicable.

Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et libération

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FMC AG & Co. KGaA	EUR 31.000,-	EUR 31.000,-	310
TOTAL	EUR 31.000,-	EUR 31.000,-	310

Les 310 (trois cent dix) actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

La personne susmentionnée représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris sur le champ après la constitution de la Société les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - Dr Andrea STOPPER, Administrateur, né à Arezzo, Italie, le 19 mai 1961, demeurant à CH-6928 Manno, 23C, Cantonale (Suisse);
 - Mrs Gabriele DUX, Administrateur, née à Detmold, Allemagne, le 20 août 1963, demeurant à L-7241 Bérelange, 204, route de Luxembourg;
 - M. Khaled BAHl, Administrateur, né à Mettmann, Allemagne, le 23 octobre 1966, demeurant à F-94269 Fresnes Cedex, 5, avenue des Prés (France).
3. A été nommée commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg numéro B 103.590.
4. Le siège social de la Société est établi au 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays du comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: IMGRUND; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2009. Relation GRE/2009/2388. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2009

J. SECKLER.

Référence de publication: 2009080980/231/424.

(090099754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

M.V. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7791 Bissen, 26, rue de Roost.

R.C.S. Luxembourg B 146.808.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Mauro ANGIUS, cuisinier, né à Olbia (Italie), le 27 mai 1964, demeurant à L-7791 Bissen, 26, route de Roost. Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "M.V. s.à r.l.", qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bissen.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés, mais dans ce cas, les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

En cas de pluralité d'associés, toute cession de parts entre associés est soumise à un droit de préemption en faveur des associés de la Société. Chaque associé qui désire céder n'importe quelle ou toutes ses parts sociales (les "Parts") devra le notifier aux autres associés et au Conseil de gérance par lettre recommandée. La notice de la cession devra contenir: (i) le nombre de Parts que l'associé désire céder; (ii) l'identité du futur cessionnaire; (iii) les conditions, y compris le prix de vente proposé pour les Parts, sous lesquelles le cédant propose de céder ses Parts au cessionnaire. Le droit de préemption doit être exercé endéans une période de préemption de huit (8) Jours Ouvrables ("Jour Ouvrable" signifie un jour au cours duquel les banques sont normalement ouverts au Luxembourg) à partir de la date de l'envoi de la notice de la cession par lettre recommandée. Si un ou plusieurs associés n'exercent pas leur droit de préemption, les autres associé(s) pourront acquérir sur une base proportionnelle les Parts que l'associé propose de céder et pour lesquelles les associés n'ont pas voulu exercer leur droit de préemption. Au cas, et même dans ce cas, où le droit de préemption n'a pas été entièrement exercé, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance devra notifier au cédant et aux autres associés endéans huit (8) Jours Ouvrables après expiration de la période de préemption que les Parts, ou s'il y a lieu, la partie correspondante des Parts pour lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé conformément à ce qui précède, pourront être cédées par application des exigences prévues par l'article 189 de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi").

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social. La révocation du ou des gérants ne doit pas intervenir pour des causes légitimes.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures de deux membres quelconques du Conseil de

gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme ou email, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Mauro ANGIUS, cuisinier, né à Olbia (Italie), le 27 mai 1964, demeurant à L-7791 Bissen, 26, route de Roost.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

62815

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.200,00 €.

Assemblée Générale Constitutive

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-7791 Bissen, 26, route de Roost.
- 2.- Est nommé gérant de la société:
 - Monsieur Mauro ANGIUS, cuisinier, né à Olbia (Italie), le 27 mai 1964, demeurant à L-7791 Bissen, 26, route de Roost.
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Angus, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 juin 2009. Relation: CAP/2009/1890. Reçu soixante quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009080616/225/140.

(090097781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

International Medical Equipment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 58.786.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077061/10.

(090091325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mai 2009

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
Président / Signature
- / Administrateur

Référence de publication: 2009076927/15.

(090091321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Lexwood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.871.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077049/10.

(090091417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Lexwood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.871.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077048/10.

(090091420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.179.

L'an deux mille neuf, le cinq du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Berda, administrateur de sociétés, demeurant au 3, Chemin du Port Noir, 1207 Cologny, Genève, Suisse,

ici représenté par Marie Amet-Hermès, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée de titrisation établie à Luxembourg sous la dénomination de "TV Rights S.à r.l." (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2184 du 22 novembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'abandonner le statut de société de titrisation et d'adopter le statut de société de participations financières.

IV. L'associé unique décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "TV Rights S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal.

Le notaire soussigné, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

English version of the above text:

In the year two thousand and nine, on the fifth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude Berda, company's administrator, residing at 3 Chemin du Port Noir, 1207 Cologny, Geneva, Switzerland, here represented by Marie Amet-Hermes, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on June 4, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the securitization private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "TV Rights S.à r.l." (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of August 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2184, of November 22, 2006, and which bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend the Company's objects in order to renounce to the status of securitization vehicle to adopt the status of a financial holding company (société de participations financières).

IV. The sole shareholder resolves to fully restate the Company's bylaws to give them henceforth the following wording:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TV Rights S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole manager (or the Board of Managers) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22303. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077688/211/250.

(090092013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Conessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 85.391.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077059/10.

(090091333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Virtue Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.111.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077058/10.

(090091336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Diehl Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.640.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077057/10.

(090091339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Distrisport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.579.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

la société LUX REAL ESTATE LIMITED, une société constituée en date du 18 janvier 2002, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 479065,

représentée par Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- LUX REAL ESTATE LIMITED est le seul associé de la société à responsabilité limitée DISTRISPORT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 3 rue du Château d'Eau, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.579, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 664 du 27 novembre 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier

lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 256 du 31 janvier 2008 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les 50 (cinquante) parts sociales de la Société sont détenues par l'associé unique, la société LUX REAL ESTATE LIMITED.

III.- LUX REAL ESTATE LIMITED, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

IV.- L'associé unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'il s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'il s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

V.- Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société en fonction pour l'exécution de son mandat.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER & CIE, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

VII.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 750,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: R.De Cillia, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2009. Relation: EAC/2009/7159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009077360/2978/51.

(090092485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

BRK Audioworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.650.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BRK AUDIO-WORKS S. r.l.", ayant son siège social à Rome, Via Pasubio 2, constituée suivant acte reçu par Maître Andrea PANTALANI, notaire de résidence à Rome, en date du 9 février 2004, inscrite au registre delle imprese de Rome sous le numéro 07857121003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est détenue par FAST MIX SARL LIMITED, ayant son siège à Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et que l'associé est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont l'associé déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 décembre 2008 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.
- 3.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise
- 4.- Nomination de gérants de la société devenue luxembourgeoise.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Riccardo de Corato, notaire de résidence à Rome, en date du 15 décembre 2008, que le siège de la société "BRK AUDIOWORKS S.r.l.", est transféré de Rome, Via Pasubio 2, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 décembre 2008 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

L'assemblée constate que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) et sera représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales détenues par FAST MIX SARL LIMITED, ayant son siège à Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "BRK AUDIOWORKS S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-). Il est représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune qui sont détenues par FAST MIX SARL LIMITED ayant son siège à Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature du gérant unique ou lorsqu'il sont plusieurs par la signature conjointe de deux gérants.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et Assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société BRK AUDIO-WORKS S. à r.l. prédésignée, devenue luxembourgeoise, la personne suivante:

- Monsieur Vincent Jean Paul CORMEAU, né à Verviers, le 29 août 1960, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Cinquième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2009 se clôturera à la date du 31 décembre 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19255. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009077318/242/140.

(090091746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Cadillac Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.832.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company "Kroymans Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 96.828, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, here represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Cadillac Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 96.832, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hereinafter referred to as the "Company", was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 23, 2003, published in the Mémorial C number 1290 of December 4, 2003, and whose articles of association have been amended by deed of the same notary, on January 8, 2004, published in the Mémorial C number 384 of April 8, 2004.

II.- That the capital of the private limited company "Cadillac Luxembourg S.à r.l." presently amount to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The company is dissolved and its assets are liquidated.

Second resolution

Mr Ivo MANDERS, company director, born in Eindhoven (The Netherlands), on August 20, 1950, residing professionally at NL-1213 PB Hilversum, The Netherlands, Marathon 3, is appointed as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by the articles 144 to 148 of the law of August 10th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of partners in the cases provided for by law.

Third resolution

Full and entire discharge is given to the managers, Mr Hans DE GRAAF and Mr Jurriën SCHOLTENS, for the performance of their mandate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Kroymans Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.828, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, prénommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Cadillac Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.832, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ci-après dénommée la "Société", a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1290 du 4 décembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 8 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 384 du 8 avril 2004;

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Cadillac Luxembourg S.à r.l." s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est dissoute et ses actifs sont liquidés.

Deuxième résolution

Monsieur Ivo MANDERS, administrateur de sociétés, né à Eindhoven (Pays-Bas), le 20 août 1950, demeurant professionnellement à NL-1213 PB Hilversum, Pays-Bas, Marathon 3, est nommé liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et notamment tous les pouvoirs prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux gérants, Monsieur Hans DE GRAAF, Monsieur Ivo MANDERS et Monsieur Jurriën SCHOLTENS, pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2009. Relation GRE/2009/2140. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009077682/231/94.

(090092005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Magnes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 101.282.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 27 mai 2009 à 10 heures 45

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009071345/20.

(090084165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

MGV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.205.

—

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 mai 2009 à 15h00

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Sont renommés administrateurs:

- M. Jean-Marc Debaty, catégorie A

- M. Vesa Karvonen, catégorie B

- M. Vainö Tuomisalo, catégorie B

Est renommé Commissaire aux comptes:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au R.C.S. Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes et des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009071343/22.

(090084157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Gianfranco Barp, Damiano Parini et Laurent Roques en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. d'élire Messieurs Maurizio Cengarle et Nando Porfiri en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 02 juin 2009.

Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009071451/21.

(090084447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Fullvalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076477/10.

(090090577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

New Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076475/10.

(090090541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Dipylon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076474/10.

(090090542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Mobcom Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076473/10.

(090090543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

HLWG Two Lender, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HLWG TWO LENDER
Fidalux S.A.
Le Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009076445/14.

(090090402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

NVNC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076441/10.

(090090416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Union Textiles Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 25.994.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076442/10.

(090090412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Technodent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076436/10.

(090090305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Gauthier Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076435/10.

(090090308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Télécommunications & Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 113.664.

En date du 29 avril 2009, la société ELITIUS & ASSOCIES S.A. (en liquidation) a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour *ELITIUS & ASSOCIES S.A. (en liquidation)*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076077/14.

(090090685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

8TSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.419.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076419/10.

(090090337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Big Apple S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 49, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076418/10.

(090090339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Globe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076417/10.

(090090342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Creacion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 45.479.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076416/10.

(090090343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

IDL Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlang, 37, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 88.053.

Monsieur Cédric DACOS a démissionné de son mandat d'administrateur le 15 juin 2009.

Madame Jocelyne FRANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur le 15 juin 2009.

Monsieur William WERY a démissionné de son mandat d'administrateur le 15 juin 2009.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Cédric DACOS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009076638/14.

(090091403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Forsete Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.864.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076639/10.

(090091257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

European Auto Lights S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 103.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076671/10.

(090091268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Ivory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076682/10.

(090090937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

JN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Michael Verhulst.

Référence de publication: 2009076681/10.

(090091274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Gonella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.916.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 juin 2009

1. La cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur a été ratifiée et il a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire.

2. La cooptation de M. Sébastien ANDRE en tant qu'administrateur n'a pas été ratifiée.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 24 juin 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour GONELLA S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009076637/20.

(090091518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076657/10.

(090091264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Satisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.294.

EXTRAIT

Régis CEZARD, a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société le 17 juin 2009 et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076651/11.

(090091545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

Les comptes annuels du 16 mai 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076668/11.

(090091265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Al Alamiyah S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 40.531.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009076389/11.

(090090295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.
